

Vos questions / nos réponses

Alcool et médiation scientifique

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/10/2012 18:48

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en Master communication scientifique.

Je me permets de vous poser quelques questions via votre site web dans le cadre d'un de mes projets universitaire : le rédaction d'un dossier "Sciences et alcool".

Je souhaiterai interviewer un médecin concernant la prise en charge des patients dans des centres de cure en alcoologie et plus particulièrement la médiation scientifique faite par les médecins aux malades.

1. Lorsqu'une personne se présente dans un Centre de Cure en Alcoologie, quelles sont les premières étapes de prise en charge ?

2. Expliquez-vous les mécanismes physiologiques liés à l'alcool à vos patients ? Comment ?

3. Informez-vous les patients sur la manière dont le traitement agit sur leur organisme ? De quelle manière ?

Comment la médiation des sciences intervient-elle dans le traitement ?

4. Que pensez-vous des campagnes de prévention ?

5. En effet, les discours scientifiques sont souvent absents des campagnes de prévention en France. Pensez-vous qu'ils seraient utiles d'en ajouter ?

Merci de votre contribution.

Mise en ligne le 11/10/2012

Bonjour,

Aucun médecin ne travaille dans notre service téléphonique, qui est avant tout un service d'écoute, et non un centre de soins. De ce fait, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des différents centres de soins qui accueillent des personnes ayant des problèmes d'alcool. Chacun de ces lieux comporte une équipe pluridisciplinaire, avec entre autre des médecins spécialisés. Nous vous invitons donc à les contacter afin de pouvoir éventuellement obtenir un entretien.

Vous trouverez aussi ci-dessous les coordonnées du Centre d'Information Régional sur la Drogue et les Dépendances (CIRDD), où il est possible de consulter de la documentation et des ouvrages en lien avec votre

sujet d'étude.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet qui vous apportera éventuellement certains éléments de réponse.

<http://www.drogues-info-service.fr/?Alcool>

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre d'Accueil et de Soins

11 rue Louis Apffel
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 35 61 86

Site web : alt-67.org/

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf jeudi matin.

Centre : Espace Accueil sans rdv pour des personnes en situation de précarité, marginalisées le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 14h (atelier repas), jeudi de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h (brunch).

[Voir la fiche détaillée](#)

Service d'Addictologie - Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

1 place de l'hôpital
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 11 60 01

Site web : www.chru-strasbourg.fr/prise-en-charge-des-addictions/#le-ce

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Substitution : Accueil des patients pour un traitement de substitution à la Méthadone lundi, mardi, vendredi 9h-12h. La dispensation s'effectue uniquement sur décision médicale suite à 4 rendez-vous obligatoires (infirmier, psychologue, assistant social, médecin)

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Consultation santé féminine mardi et jeudi sur rendez-vous. Accueil sans rendez-vous le jeudi de 9h à 11h (vérifier sur le site internet les fermetures exceptionnelles).

Consultat° jeunes consommateurs : Au service d'Addictologie pour les 18-25 ans. A la Maison des Adolescents pour les 12-18 ans, 23 rue de la Porte de l'Hôpital, 03 88 11 65 65.

[Voir la fiche détaillée](#)

Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances - CIRDD Alsace

8 rue Gustave Adolphe Hirn
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 40 54 30

Site web : www.cirddalsace.fr

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Ithaque

12 rue Kuhn
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 52 04 04

Site web : www.ithaque-asso.fr/soins

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accueil du public : Lundi et mardi de 9h à 11h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 11h et de 15h à 19h, jeudi de 9h à 11h et de 14h à 17h, vendredi de 14h à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)